

# SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE

## Orthez / Sainte-Suzanne

Date limite du dépôt des dossiers le **3 février 2021**

[subventions@mairie-orthez.fr](mailto:subventions@mairie-orthez.fr)



Service aux Associations  
Marie-Florence PAULS  
Hôtel de Ville - 1, Place d'Armes  
64300 ORTHEZ  
05 59 69 00 83



# **NOTICE EXPLICATIVE**

Ce dossier de demande de subvention se compose de plusieurs feuillets qu'il conviendra de remplir avec le plus grand soin. La présentation de l'association, le bilan d'activité 2020, le projet d'activité 2021 et les éléments budgétaires et financiers seront étudiés avec attention.

Les informations renseignées sont nécessaires à la bonne instruction de votre dossier. **Tout dossier incomplet ne sera pas instruit.**

En complément de ces feuillets, vous devrez joindre impérativement :

- ✓ le rapport d'activité de l'année antérieure
- ✓ une attestation bancaire de situation des comptes
- ✓ les comptes certifiés (pour les associations soumises à l'obligation de recourir à un commissaire aux comptes)

Pour une première demande de subvention, il conviendra de joindre en complément :

- ✓ une photocopie du récépissé de déclaration à la Préfecture
- ✓ un exemplaire des statuts en cours de validité
- ✓ le numéro de SIRET
- ✓ un RIB

## **A) QUELQUES PRÉCISIONS CONCERNANT :**

### **⇒ LA PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION :**

Elle est destinée à renseigner la collectivité sur l'administration de votre association, son activité, son champ d'action et son public.

### **⇒ LE BILAN D'ACTIVITÉ 2020 :**

A remplir même si l'action de l'année précédente était différente de celle qui sera présentée cette année.

### **⇒ LE PROJET D'ACTIVITÉ 2021 :**

Cela concerne le projet global et/ou les activités pour lesquels vous sollicitez une subvention. Il convient d'être le plus précis possible afin que la collectivité puisse apprécier tout l'intérêt du projet.

### **⇒ LES ÉLÉMENTS BUDGÉTAIRES ET FINANCIERS :**

Ces éléments permettront d'avoir une vision sur la réalité financière de votre association et sur son besoin d'accompagnement financier. Les renseignements financiers qui vous sont demandés sont à récupérer sur les documents budgétaires et financiers que vous établissez et adoptez lors de votre assemblée générale annuelle (compte de résultat).

## **B) RAPPELS IMPORTANTS**

➔ Une subvention publique est une aide financière, directe ou indirecte, consentie par une collectivité publique (Etat, Collectivité territoriale, établissement public), de manière totalement discrétionnaire, pour un projet d'intérêt général initié et mené par l'association qui sollicite cette aide (association Loi 1901, à but non lucratif).

→ Le projet pour lequel l'association sollicite une aide doit présenter un intérêt public local, notamment pour la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne. Une collectivité territoriale ne peut subventionner une association que si elle entre dans son champ d'application et de compétences et répond aux besoins de sa population.

→ Une subvention n'est jamais un dû. La collectivité publique prend la décision d'octroyer une subvention en fonction :

- de la cohérence du projet associatif avec la politique qu'elle entend mener
- de l'intérêt du projet
- du montant de la subvention demandée/budget global de l'association ou du projet
- de la situation financière de l'association
- de la manière dont ont été réalisées les actions antérieurement subventionnées
- des cofinancements dont bénéficie l'association
- des crédits dont elle dispose

→ La subvention octroyée doit être utilisée conformément à son objet. Le projet ou l'activité pour lesquels elle a été attribuée devront faire l'objet d'un bilan de fin d'opération. Si les sommes n'ont pas été affectées à l'objet pour lequel elles ont été versées, ou si certaines obligations conditionnelles de l'attribution de la subvention ne sont pas remplies, l'association est susceptible de devoir rembourser la subvention.

→ L'association bénéficiaire ne peut librement reverser une subvention, pour tout ou partie. Les Fédérations ou unions d'associations ne dérogent pas à cette règle. Toutefois, le reversement est possible, uniquement s'il a été expressément autorisé par l'autorité qui a octroyé la subvention.

→ L'association devra notifier les contributions volontaires qu'elles perçoivent. Elles correspondent aux bénévolats, aux dons en nature, aux abandon de frais et aux mises à disposition de moyens humains et matériels.

### **Important :**

→ Une subvention dont le montant dépasse 23 000 € doit faire l'objet d'une convention d'objectifs et de moyens conclue avec la collectivité qui la verse. Pour des montants inférieurs, le choix est laissé à la collectivité d'établir ou non une convention de partenariat avec l'association, précisant le cadre d'octroi de la subvention.

### **Informations RGPD :**

Les données à caractère personnel recueillies dans ce formulaire sont collectées et traitées dans le respect de la réglementation en vigueur. Ces données sont conservées pour une durée de 1 an. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel (RGPD), vous pouvez accéder aux informations vous concernant, les rectifier ou les supprimer en contactant le Délégué à la Protection des Données par mail à l'adresse suivante : [dpo@lafibre64.fr](mailto:dpo@lafibre64.fr)

# I . PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

NOM DE L'ASSOCIATION :

## A) IDENTITÉ DE L'ASSOCIATION

Date de création :

Identifiant Préfecture : W

N° SIREN/SIRET :

Adresse du siège :

Objet de l'association :

## B) MEMBRES DU BUREAU

### PRÉSIDENT

Nom, prénom :

Adresse :

Tel :

Mail :

**VICE-PRÉSIDENT (si existant)**

Nom, prénom :

Adresse :

Tel :  Mail :

**TRÉSORIER**

Nom, prénom :

Adresse :

Tel :  Mail :

**SECRÉTAIRE**

Nom, prénom :

Adresse :

Tel :  Mail :

**C) BÉNÉFICIAIRES DE L'ASSOCIATION**

**❶ Les adhérents/licenciés**

Nombre en 2020 :

Origine	Nombre ou %
Orthez	
CCLO	
Hors CCLO	

Age des adhérents	Nombre ou %	
	Femmes	Hommes
- de 20 ans		
20 à 59 ans		
+ de 60 ans		

Montant(s) des cotisations :

**2 Autres bénéficiaire(s) de vos actions**

Préciser ici quel est votre public cible :

**Zone géographique ciblée :**

Orthez

CCLO

Département

Autre

**D) L'EMPLOI DANS VOTRE ASSOCIATION**

Votre association emploie-t-elle du personnel :  oui  non

Nombre de personnes employées :

Équivalent temps plein :

Informations complémentaires :

Bénévoles impliqués dans la gestion de l'association

## E) LIEUX D'ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION

Indiquez les lieux ou les locaux dans lesquels se déroulent vos différentes activités de l'année (si vous utilisez des locaux mis à disposition par la commune d'Orthez, précisez lesquels) :

**Observations : besoins, travaux, autres... :**

## II . BILAN D'ACTIVITÉ 2020 :

Merci de bien vouloir décrire les projets spécifiques et/ou l'activité générale de votre association.

**A préciser** : vos partenaires, l'antériorité du projet, l'impact (pour les bénévoles, l'association et la commune), les éventuelles difficultés rencontrées, l'implication des bénévoles, niveau d'investissement financier, perspectives et le bilan financier.



### III . PROJET D'ACTIVITÉ 2021 :

Merci de bien vouloir décrire les projets spécifiques et/ou l'activité générale que votre association compte proposer en 2021

**A préciser** : vos partenaires, l'antériorité du projet, l'impact (pour les bénévoles, l'association et la commune), le budget prévisionnel.

# IV . ÉLÉMENTS BUDGÉTAIRES ET FINANCIERS

## PIÈCES A JOINDRE À LA DEMANDE DE SUBVENTION

- ⇒ **Demande de subvention < à 500 € :**  
Joindre le bilan financier et le budget prévisionnel sous forme libre.
- ⇒ **Demande de subvention >= à 500 € :**  
Compléter les modèles comptables ci-après (compte résultat, bilan, budget prévisionnel).
- ⇒ **En cas d'aide publique annuelle > à 153 000 € :**  
Joindre les comptes annuels certifiés par un commissaire aux comptes.
- ⇒ **Joindre obligatoirement une attestation bancaire de situation des comptes, de moins de 3 mois.**

## SUBVENTION 2021 SOLLICITÉE ET DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)  (nom, prénom),  
représentant légal de l'association

✓ Certifie que l'association est régulièrement déclarée ; qu'elle est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants,

✓ Certifie exactes et sincères les informations portées au présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires,

✓ Sollicite une subvention de  €,

✓ Précise que cette subvention, si elle est accordée, sera versée sur le compte bancaire de l'association, dont le RIB est joint au présent dossier.

Fait à , le

Signatures,

**Président(e)**

**Trésorier(e)**

(nom/s)

(nom)

# V . PARTIE RÉSERVÉE A LA MAIRIE

Demande examinée le :

Montant de la subvention sollicitée :

€

Décision du Conseil municipal en date du :

**MONTANT ATTRIBUÉ :**

€

**Observations :**

# BUDGET DE L'ASSOCIATION 2020

À remplir pour toute demande de subvention à partir de 500 €, hormis si transmission des comptes certifiés.

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
<b>CHARGES DIRECTES</b>		<b>RESSOURCES DIRECTES</b>	
<b>60 – Achats</b>		<b>70 – Vente de produits finis, de marchandises Prestations de service</b>	
Achats matières et fournitures		<b>73 – Dotations et produits de tarification</b>	
Autres fournitures		<b>74 – Subvention d'exploitation</b>	
		État :	
<b>61 – Services extérieurs</b>			
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentaire			
<b>62 – Autres services extérieurs</b>		Conseil-s Départemental(aux) :	
Rémunérations intermédiaires honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Communauté d'agglomération, communauté de Communes	
Services bancaires, autres			
<b>63 – Impôts et taxes</b>			
Impôts et taxes sur rémunération		Communes	
Autres impôts et taxes			

<b>64 – Charges de personnel</b>		Organismes sociaux (CAF etc détailler)	
Rémunération des personnels		Fonds européens(FSE, FEDER, etc.)	
Charges sociales		L'agence de services et de paiements (emplois aidés)	
Autres charges du personnel		Autres établissement public	
<b>65 – Autres charges de gestion courante</b>		Aides privées (fondation)	
		<b>75 – Autres produits de gestion courante</b>	
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels – Mécénat	
<b>66 – Charges financières</b>		<b>76 – Produits financiers</b>	
<b>67 – Charges exceptionnelles</b>		<b>77 – Produits exceptionnels</b>	
<b>68 – Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur Ressources affectées</b>		<b>78 – Reprises sur amortissements et provisions</b>	
<b>69 – Impôt sur les bénéfices (IS) ; participation des salariés</b>		<b>79 – Transfert de charges</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	
<b>Excédent prévisionnel (bénéfice)</b>		<b>Insuffisance prévisionnelle (déficit)</b>	
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
<b>86 – Emploi des contributions volontaires en Nature</b>		<b>87 – Contributions volontaires en nature</b>	
860. Secours en nature		870 – Bénévolat	
861. Mises à disposition gratuite des biens Et services		871 – Prestations en nature	
862. Prestations			
864. Personnel bénévole		875 – Dons en nature	
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	

# BUDGET PRÉVISIONNEL 2021

À remplir pour toute demande de subvention à partir de 500 €.

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
<b>CHARGES DIRECTES</b>		<b>RESSOURCES DIRECTES</b>	
<b>60 – Achats</b>		<b>70 – Vente de produits finis, de marchandises Prestations de service</b>	
Achats matières et fournitures		<b>73 – Dotations et produits de tarification</b>	
Autres fournitures		<b>74 – Subvention d'exploitation</b>	
		État :	
<b>61 – Services extérieurs</b>			
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentaire			
<b>62 – Autres services extérieurs</b>		Conseil-s Départemental(aux) :	
Rémunérations intermédiaires honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Communauté d'agglomération, communauté de Communes	
Services bancaires, autres			
<b>63 – Impôts et taxes</b>			
Impôts et taxes sur rémunération		Communes	
Autres impôts et taxes			

<b>64 – Charges de personnel</b>		Organismes sociaux (CAF etc détailler)	
Rémunération des personnels		Fonds européens(FSE, FEDER, etc.)	
Charges sociales		L'agence de services et de paiements (emplois aidés)	
Autres charges du personnel		Autres établissement public	
<b>65 – Autres charges de gestion courante</b>		Aides privées (fondation)	
		<b>75 – Autres produits de gestion courante</b>	
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels – Mécénat	
<b>66 – Charges financières</b>		<b>76 – Produits financiers</b>	
<b>67 – Charges exceptionnelles</b>		<b>77 – Produits exceptionnels</b>	
<b>68 – Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur Ressources affectées</b>		<b>78 – Reprises sur amortissements et provisions</b>	
<b>69 – Impôt sur les bénéfices (IS) ; participation des salariés</b>		<b>79 – Transfert de charges</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	
<b>Excédent prévisionnel (bénéfice)</b>		<b>Insuffisance prévisionnelle (déficit)</b>	
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
<b>86 – Emploi des contributions volontaires en Nature</b>		<b>87 – Contributions volontaires en nature</b>	
860. Secours en nature		870 – Bénévolat	
861. Mises à disposition gratuite des biens Et services		871 – Prestations en nature	
862. Prestations			
864. Personnel bénévole		875 – Dons en nature	
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	



[subventions@mairie-orthez.fr](mailto:subventions@mairie-orthez.fr)

Date limite du dépôt des dossiers  
de demande de subvention  
**le 3 février 2021**